



**Le marché unique,
clé de voûte de la politique énergétique européenne**

5 juillet 2006

Plan

1/ Politique énergétique européenne, marché unique et fluidité du marché

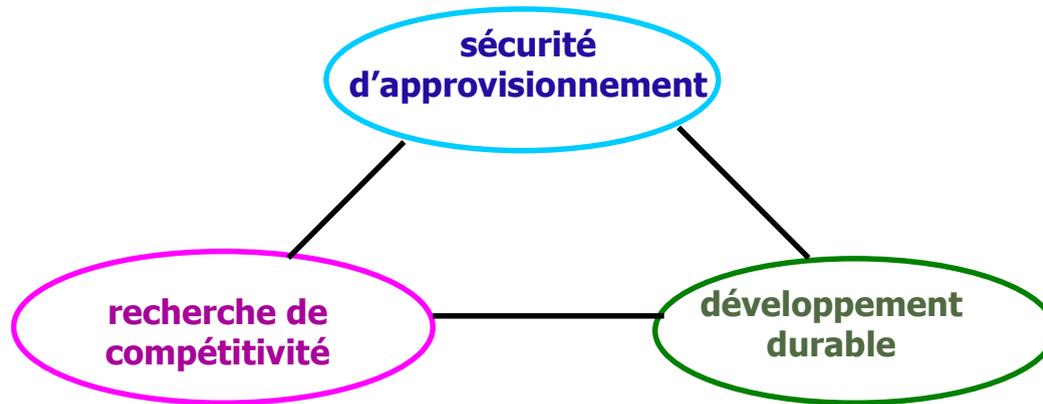
2/ Contexte et bilan de l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz en France

3/ Préparation du 1er juillet 2007

Conclusions

1/ Politique énergétique européenne, marché unique et fluidité du marché

La politique énergétique européenne répond à 3 objectifs



Un moyen



**la construction d'un
marché unique**

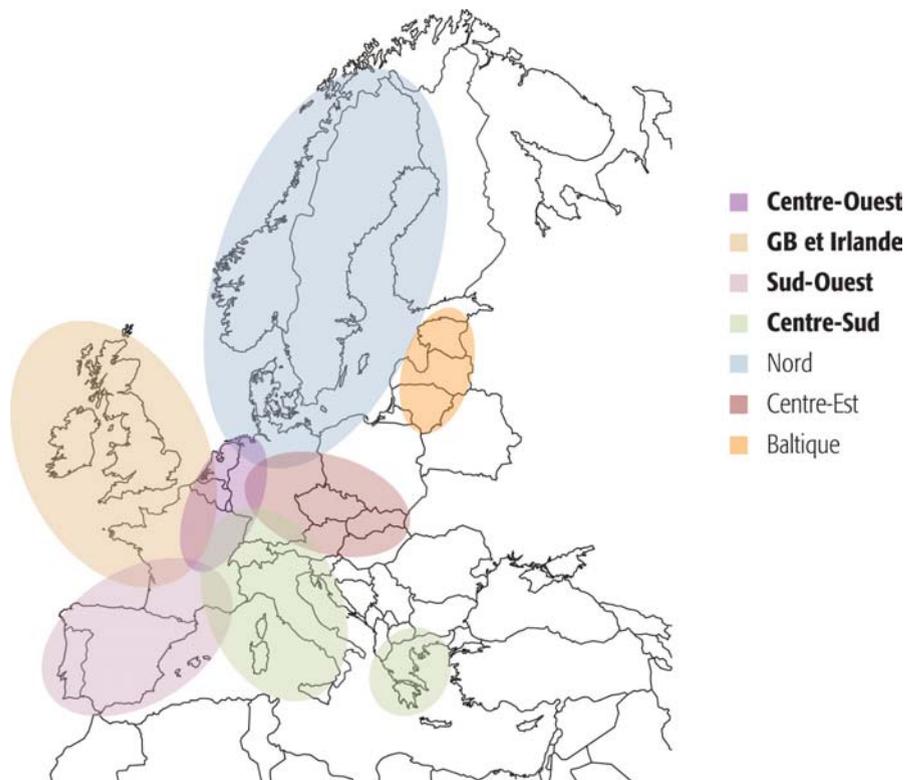
Une étape intermédiaire



les initiatives régionales

La France, au cœur des initiatives régionales « électricité »

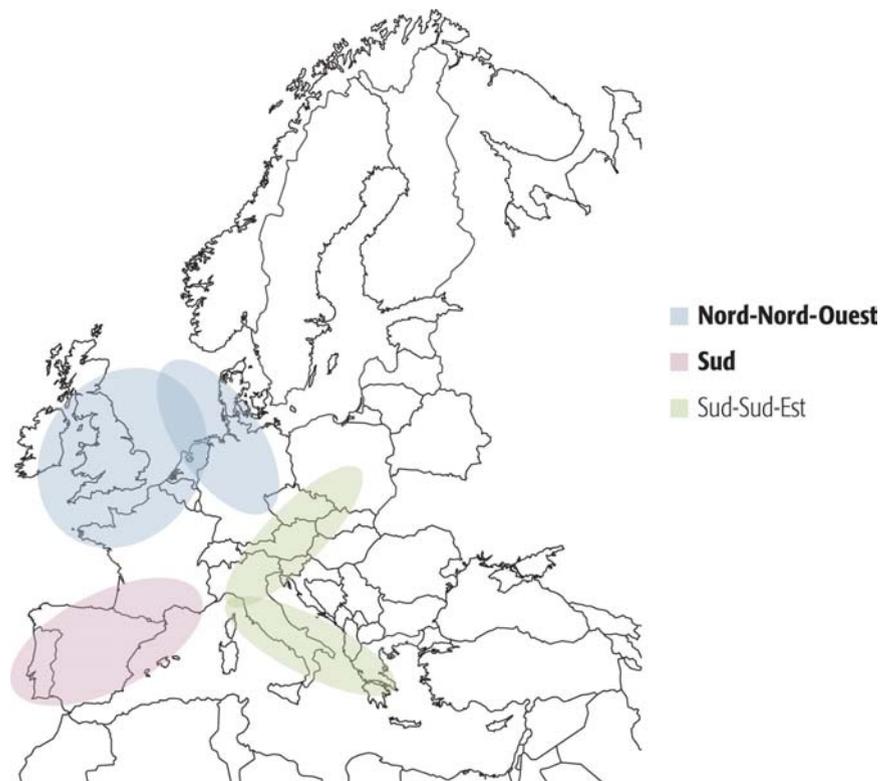
→ **La France participe à 4 des 7 initiatives régionales électriques**



Source : CEER

La France, au cœur des initiatives régionales « gaz »

➔ **La France
participe à
2 des 3
initiatives
régionales
gaz**



Source : CEER

Un objectif : accélérer l'intégration des marchés à un niveau régional

Dans l'électricité

- **Disponibilité maximum des capacités des réseaux de transport**
- **Disponibilité et contrôle de l'information délivrée**
- **Amélioration de la coopération entre gestionnaires de réseaux**
- **Compatibilité des mécanismes de marché des différents pays**
- ...

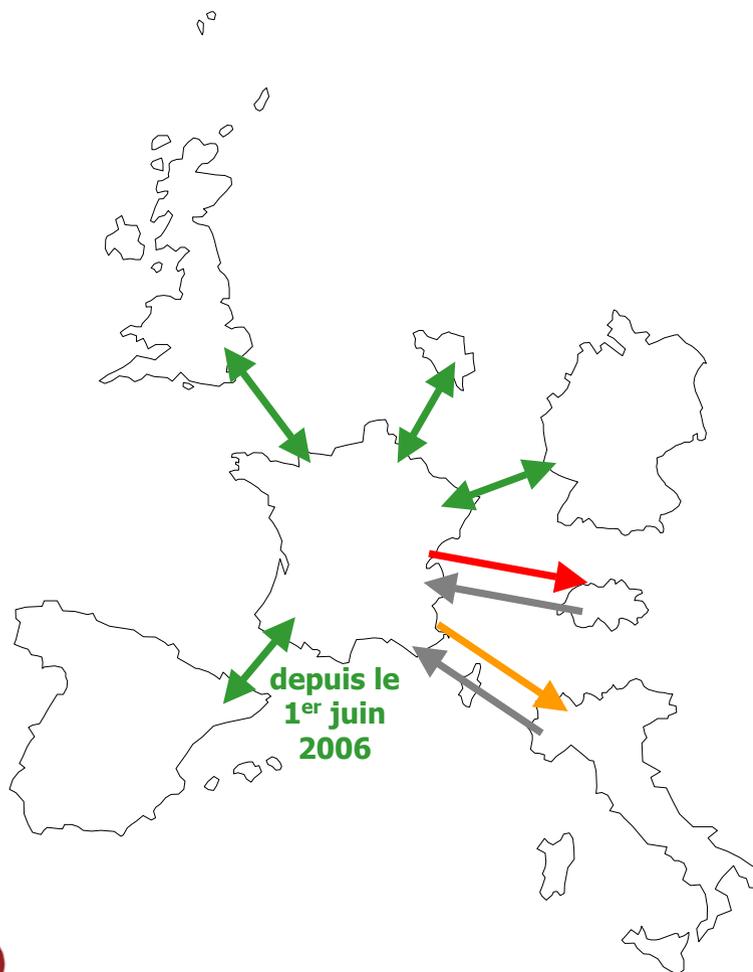
Dans le gaz

- **La transparence**
- **Le fonctionnement des hubs**
- **La gestion des capacités aux interconnexions**
-

Depuis le 1er janvier 2006, la CRE a modifié la gestion des capacités des interconnexions françaises

- **Mise en place de mécanismes d'enchères
(conformément au Règlement européen du 26 juin 2003)**
- **Suppression de la priorité d'accès des contrats « historiques »
(conformément à l'arrêt de la CJCE du 7 juin 2005)**

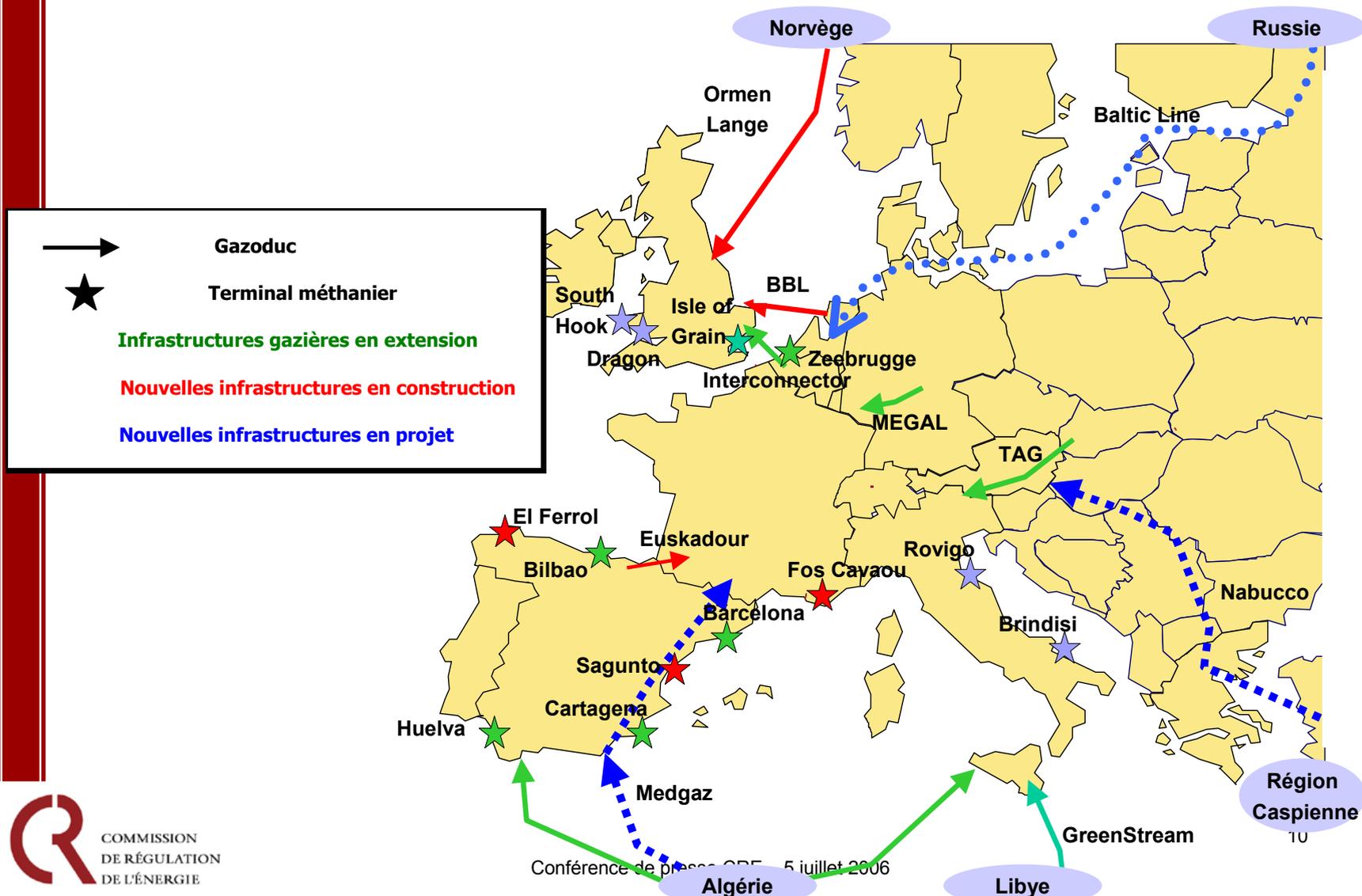
Les mécanismes d'allocation de capacités en vigueur en 2006



-  Mécanisme non basé sur le marché et priorité aux contrats de long terme*
-  Pas d'allocation ex-ante
-  Enchères explicites coordonnées
-  Enchères explicites non coordonnées

**négociations en cours entre la Commission européenne et la Suisse*

En Europe : les investissements dans les infrastructures gazières s'accélèrent

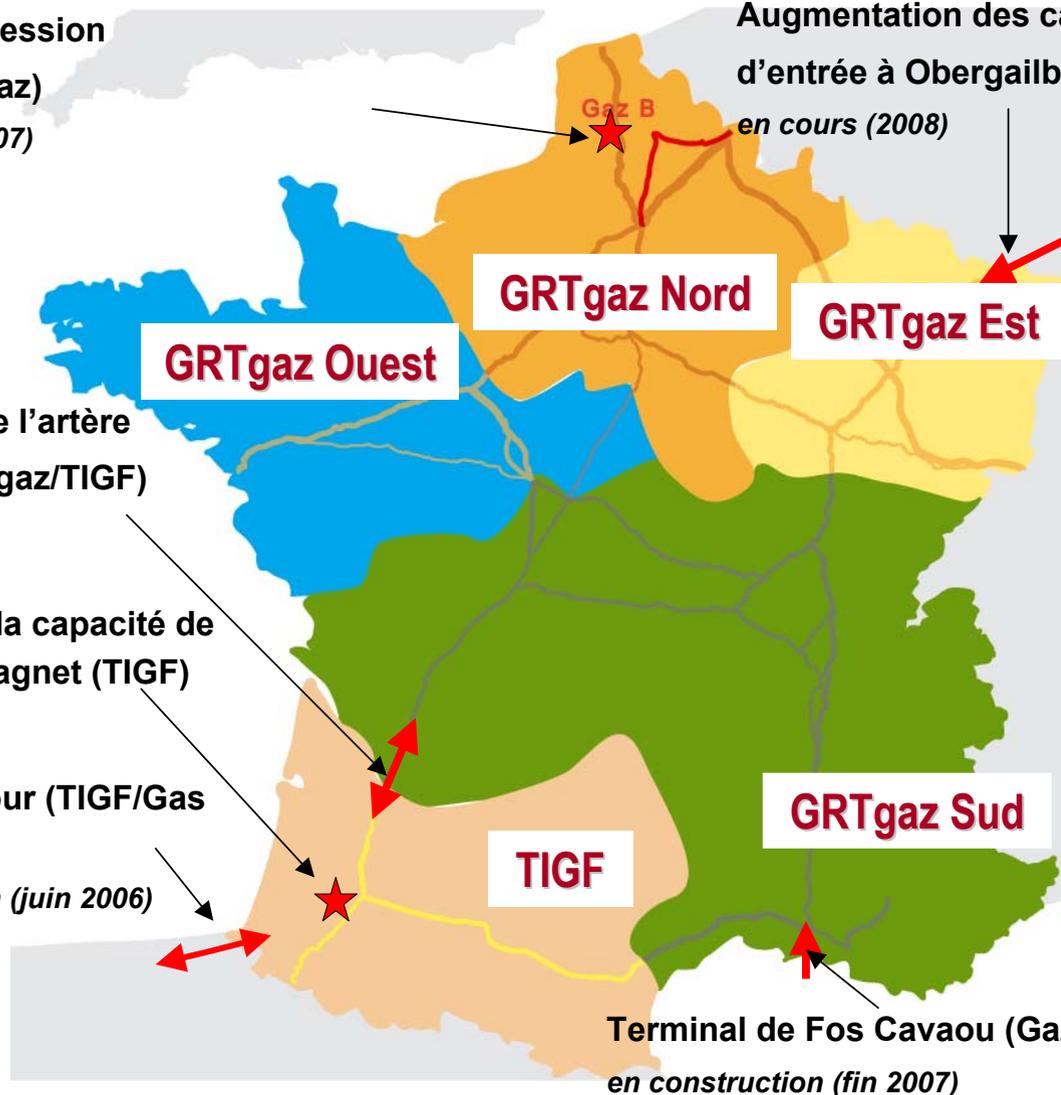


En France : les infrastructures gazières se développent



Station de compression
de Cuvilly (GRTgaz)
en construction (2007)

Augmentation des capacités
d'entrée à Obergailbach (GRTgaz)
en cours (2008)



Développement de l'artère
de Guyenne (GRTgaz/TIGF)
en cours (2008)

Augmentation de la capacité de
stockage de Lussagnet (TIGF)

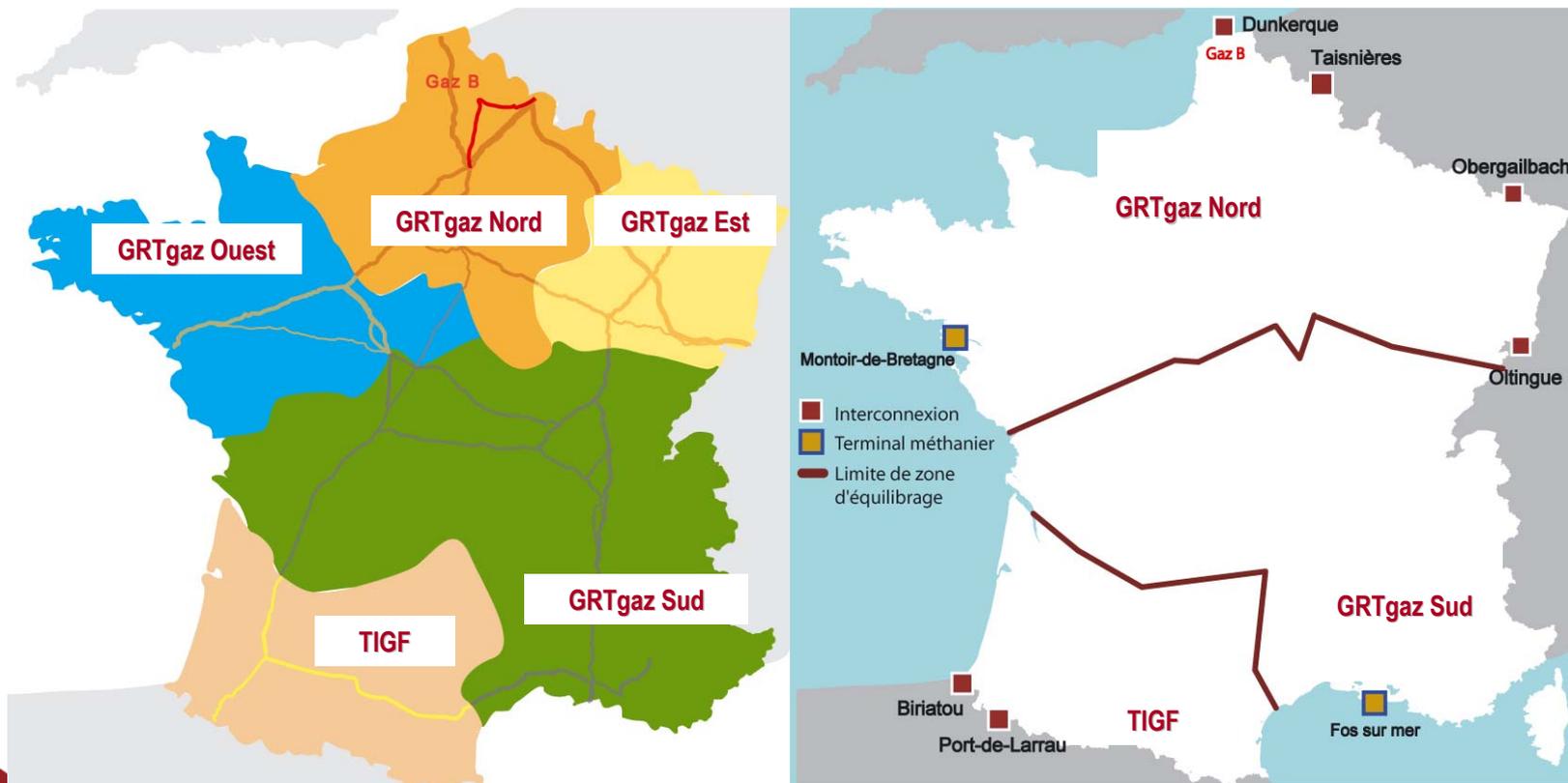
Gazoduc Euskadour (TIGF/Gas
de Euskadi)
Phase 1 en opération (juin 2006)
Phase 2 en projet

Terminal de Fos Cavaou (Gaz de France/Total)
en construction (fin 2007)

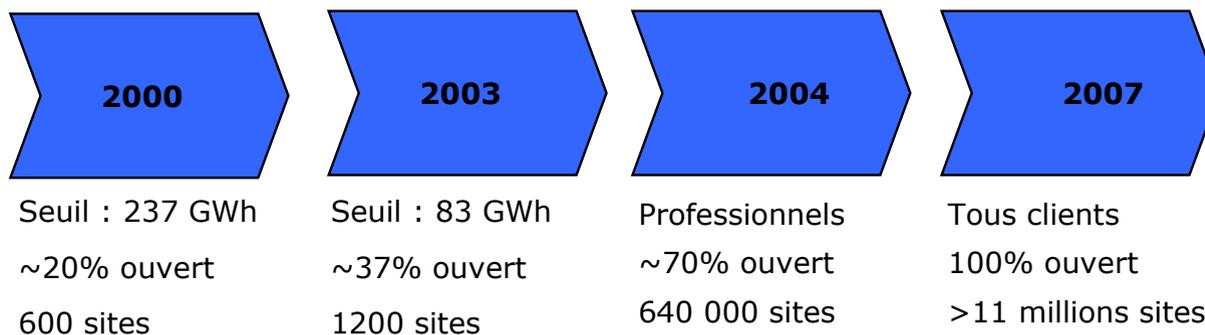
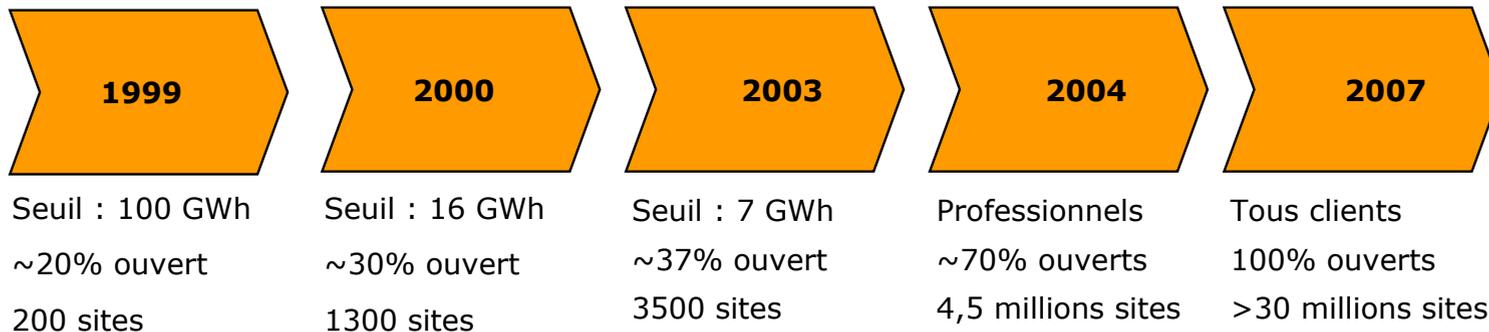
Les renforcements du réseau gazier et les nouveaux points d'importation permettront de fluidifier le système et d'intensifier la concurrence sur l'ensemble du territoire



Aujourd'hui → Au plus tard au 1er janvier 2009



Les étapes de l'ouverture des marchés français



Une ouverture progressive

2/ Contexte et bilan de l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz en France

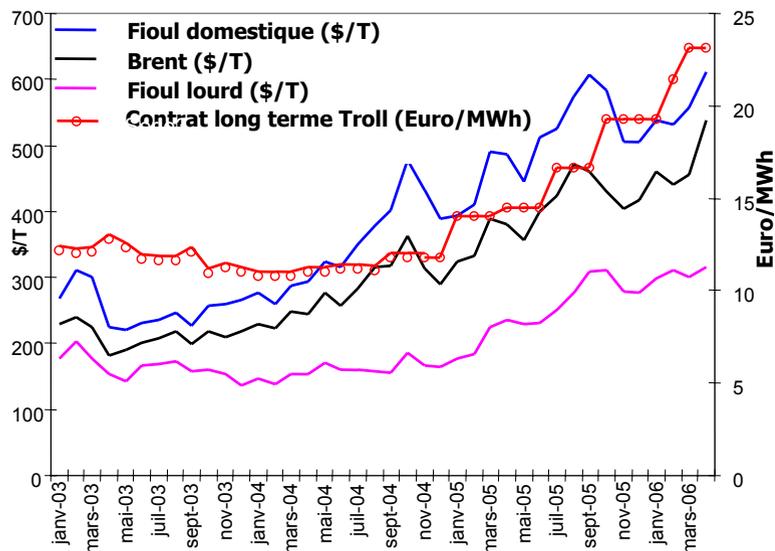
2-1 La problématique : pourquoi une envolée des prix ?

2-1 La problématique : pourquoi une envolée des prix ? (1/2)

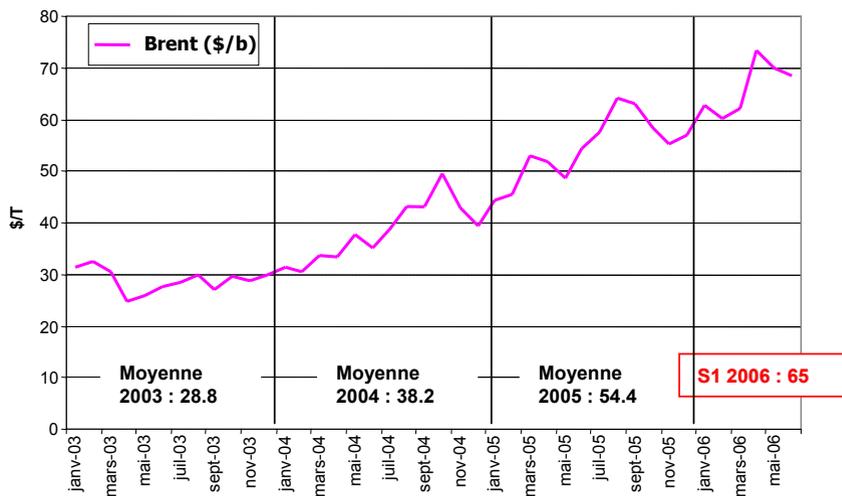
Le gaz

Envolée des prix du pétrole : dans sa communication du 28 février 2006, la CRE a validé que « les coûts d'approvisionnement issus des contrats à long terme liant Gaz de France à ses principaux fournisseurs sont indexés sur les produits pétroliers ».

Evolution des cours des produits pétroliers et du gaz long terme en Europe



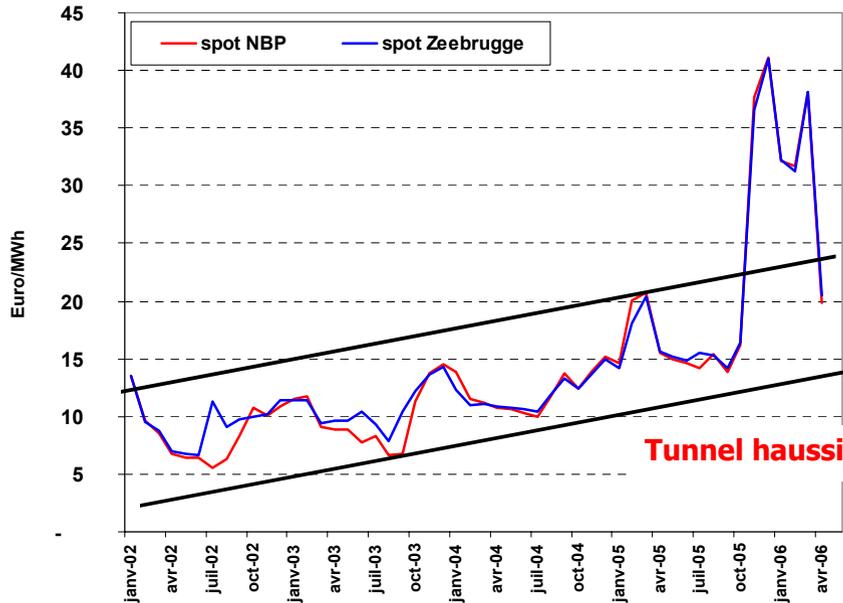
Evolution des cours du Brent



2-1 La problématique : pourquoi une envolée des prix ? (2/2)

Le gaz

Des prix spot en hausse en raison de la fin de la « bulle » gazière anglaise



Des pics de prix exceptionnels ont été atteints l'hiver dernier

Tunnel haussier des prix spot NBP

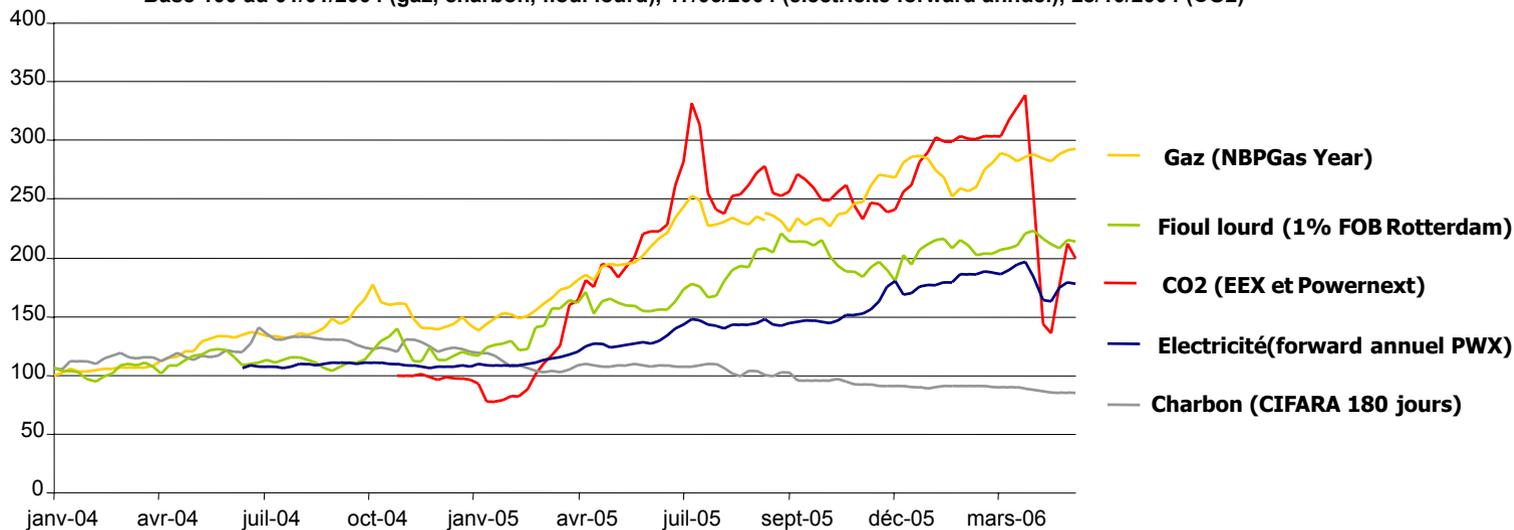
2-1 La problématique : pourquoi une envolée des prix ? 🇫🇷 (1/3)

L'électricité

Des raisons objectives :

- **L'augmentation du prix des combustibles**
- Le coût des mesures environnementales
- L'amenuisement progressif de la surcapacité du parc de production français

Evolution comparée du prix de l'électricité, des combustibles et du CO2
Base 100 au 01/01/2004 (gaz, charbon, fioul lourd), 17/06/2004 (électricité forward annuel), 28/10/2004 (CO2)



Sources : EEX, Platts, Powernext

2-1 La problématique : pourquoi une envolée des prix ? 🇫🇷

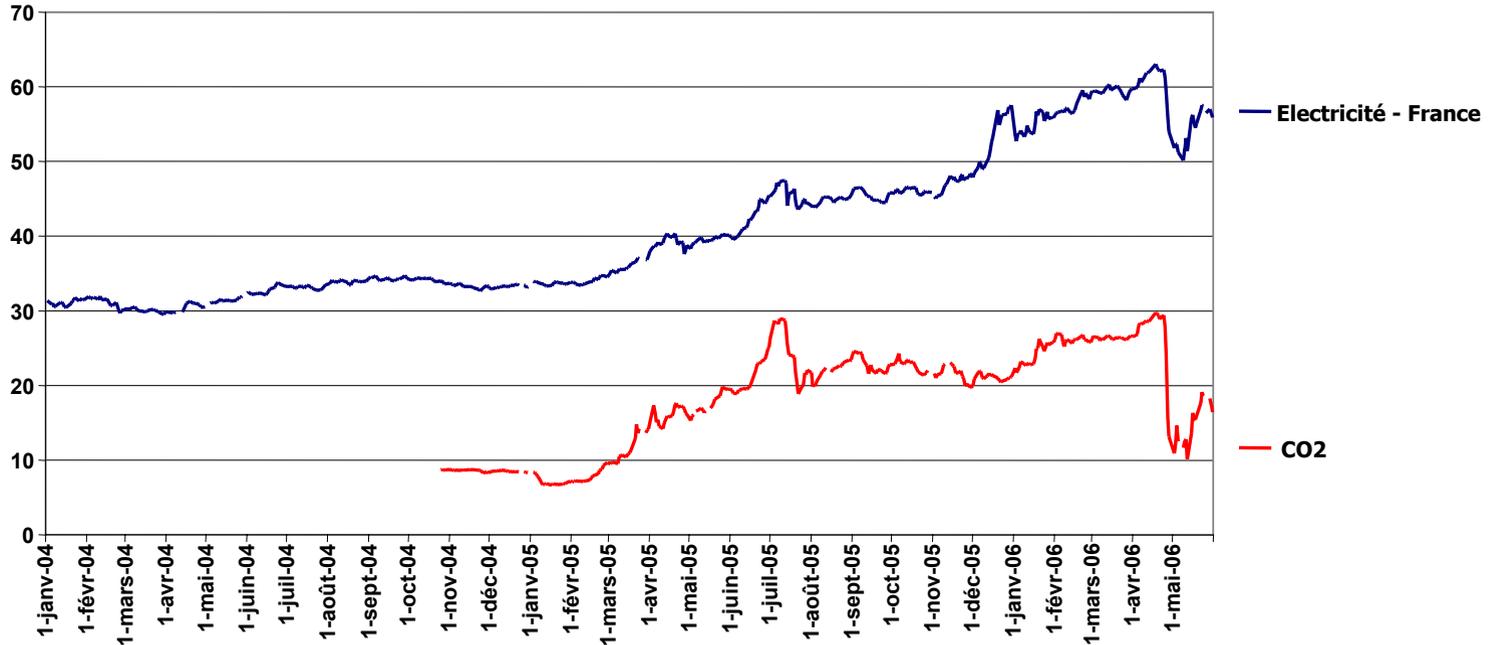
(2/3)

L'électricité

Des raisons objectives :

- L'augmentation du prix des combustibles
- **Le coût des mesures environnementales**
- L'amenuisement progressif de la surcapacité du parc de production français

€/MWh élec et €/tCO2



Electricité : prix à terme, échéance annuelle, en produit base (7/7j, 24/24h)

Sources : EEX, Powernext

2-1 La problématique : pourquoi une envolée des prix ? 🇫🇷 (3/3)

L'électricité

Des raisons objectives :

- L'augmentation du prix des combustibles
- Le coût des mesures environnementales
- **L'amenuisement progressif de la surcapacité du parc de production français**

- **L'équilibre offre-demande du marché français est chaque année plus tendu :**
 - la consommation intérieure est en croissance régulière
 - la capacité du parc de production français est stable
- **L'augmentation de la tension du marché français se traduit par des prix français plus élevés, en particulier en hiver :**
 - la France est le pays européen dont la consommation est la plus sensible à l'effet des basses températures hivernales
 - ainsi, le marché français a souvent été plus tendu que ses voisins européens, ce qui a conduit les opérateurs français à importer de l'énergie
 - les prix à terme français restent supérieurs aux prix allemands : les acteurs des marchés européens anticipent une persistance des tensions hivernales du marché français

↪ ***La réduction de la surcapacité du parc français contribue à l'augmentation des prix français, en accroissant la sollicitation du parc de production national et les importations d'énergie en provenance des marchés frontaliers***

2-2 Comment remédier aux interrogations que suscite la situation du marché ?

- 3 pistes -

2-2 Une surveillance systématique des marchés, condition de la confiance des acteurs (1/3)

- Un certain nombre d'acteurs s'interrogent sur **la formation des prix sur les marchés du gaz et de l'électricité.**
- **La loi du 13 juillet 2005 a donné à la CRE la compétence pour surveiller** « les transactions effectuées sur les marchés organisés (...) ainsi que les échanges aux frontières ».

↪ cette compétence doit s'exercer sur l'ensemble des marchés pour être effective

2-2 La transparence des informations de production est une condition essentielle au bon fonctionnement des marchés (2/3)

- Certaines informations relatives à la disponibilité prévisionnelle et à la production réalisée des centrales électriques françaises devraient être rendues publiques.
- Les règles de bonne pratique, en cours d'élaboration par le groupe européen des régulateurs du gaz et de l'électricité (ERGEG), en précisent la liste.
- La transparence sur la production d'énergie aurait **des conséquences positives sur la formation des prix en donnant une meilleure visibilité aux acteurs** :
 - ↳ *elle diminue les risques d'anticipations erronées des acteurs et de sur-réactions à des événements ponctuels*

2-2 Une amélioration des conditions d'approvisionnement des fournisseurs alternatifs par un programme régulé de mise à disposition d'énergie (3/3)

- La CRE a lancé en décembre 2005 une consultation publique sur les effets de la mise en œuvre des enchères de capacité, *Virtual Power Plant* (VPP), et sur le bon fonctionnement du marché.
 - ↳ ***La CRE est favorable à l'existence d'un programme régulé de mise à disposition d'électricité par EDF***
- Dans sa communication du 16 mars 2006, la CRE a précisé que ce programme pourrait s'appuyer sur le modèle du dispositif de VPP sous réserve d'évolutions dont les principales sont :
 - une capacité mise en vente doublée
 - un portefeuille de produits élargi et des prix indexés
 - l'allongement des durées des contrats
 - un programme régulé ex ante

**2-3 Un an avant le 1er juillet 2007,
où en est-on de l'ouverture des marchés ?**

2-3 Un bilan contrasté de l'ouverture des marchés aux professionnels (1/2)

Au 1er avril 2006 :

➤ **L'exercice de l'éligibilité**

 12,5% des sites éligibles, soit 564 600 sites, ont exercé leur éligibilité

 9% des sites éligibles, soit 63 900 sites, ont exercé leur éligibilité

➤ **Les volumes alimentés par les fournisseurs alternatifs**

 14,8% de la consommation d'électricité non-résidentielle

 10% de la consommation de gaz non-résidentielle

➤ **Nombre de sites éligibles ayant opté pour un fournisseur alternatif**

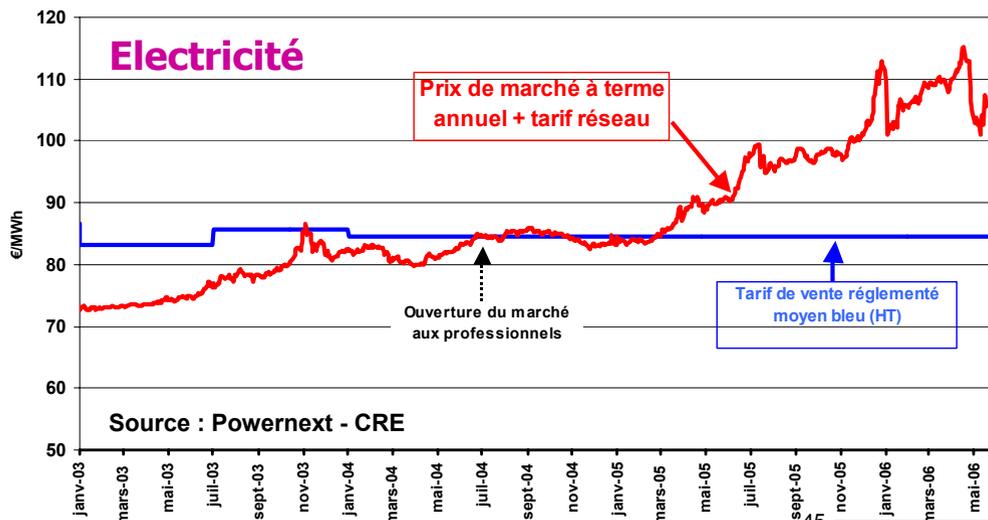
 194 500 sites non-résidentiels, soit seulement 4,3% des 4,5 millions de sites

 18 400 sites non-résidentiels, soit seulement 2,7% des 675 000 sites

2-3 Un bilan contrasté de l'ouverture des marchés aux professionnels (2/2)

- **Les modalités pratiques mises en place sous l'égide de la CRE pour l'ouverture du marché aux professionnels ont bien fonctionné (changements de fournisseur, mises en services...)**
 - ↳ la CRE n'a **enregistré qu'une centaine de réclamations, chaque mois, depuis l'ouverture**
- L'ouverture des marchés est d'abord synonyme de choix pour les clients :
 - **23 fournisseurs alternatifs pour l'électricité (dont 5 significatifs pour les petits clients professionnels)**
 - **12 pour le gaz (dont 3 significatifs pour les petits clients professionnels)**
- Les offres proposées incluent des services associés :
 - diagnostic d'économie d'énergie
 - audit de qualité d'alimentation
 - optimisation tarifaire basée sur analyse de consommation
- Ces clients bénéficient pour la plupart de **réductions sur leurs abonnements et/ou sur le prix des kWh consommés**

Les problématiques de prix de l'électricité et du gaz sont différentes : le cas des petits sites de consommation

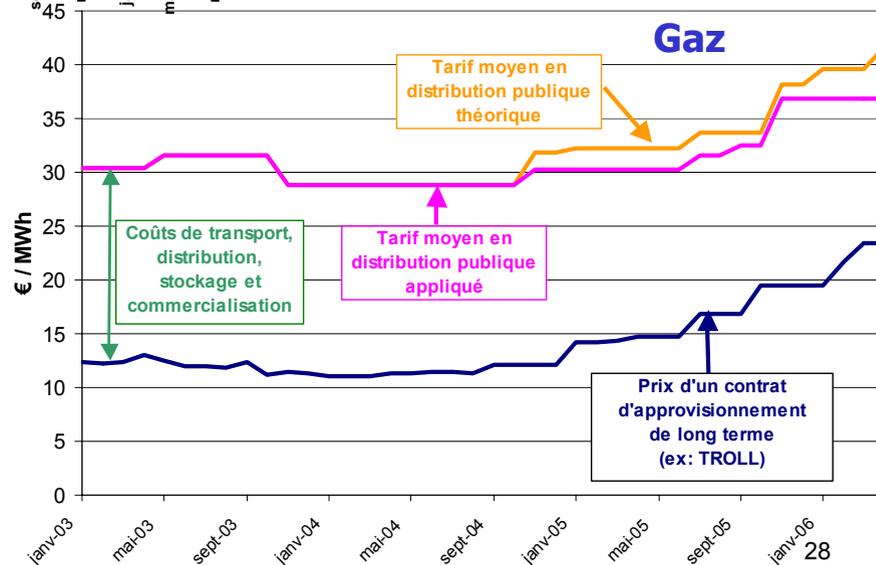


⇒ Les tarifs réglementés et les prix de marché de gros suivent des trajectoires différentes.

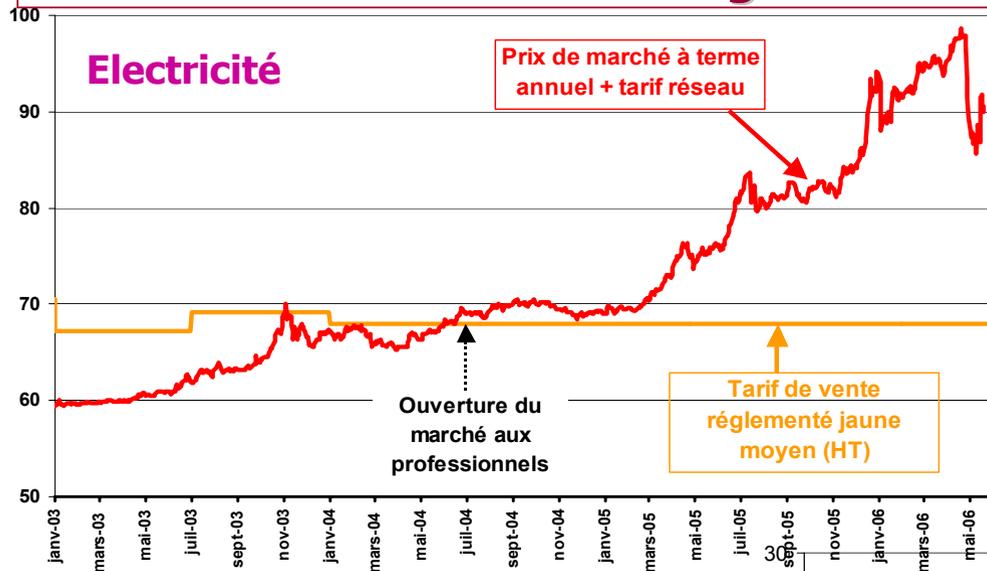
⇒ Les fournisseurs alternatifs sont en difficulté pour faire durablement des offres compétitives.

⇒ Les évolutions des tarifs réglementés de gaz suivent en théorie celles des prix des contrats de long terme, ce qui devrait permettre aux fournisseurs alternatifs de faire des offres compétitives.

⇒ Mais, les décisions récentes concernant les tarifs figent le développement de la concurrence.



Les problématiques de prix de l'électricité et du gaz sont différentes : le cas des grands sites de consommation



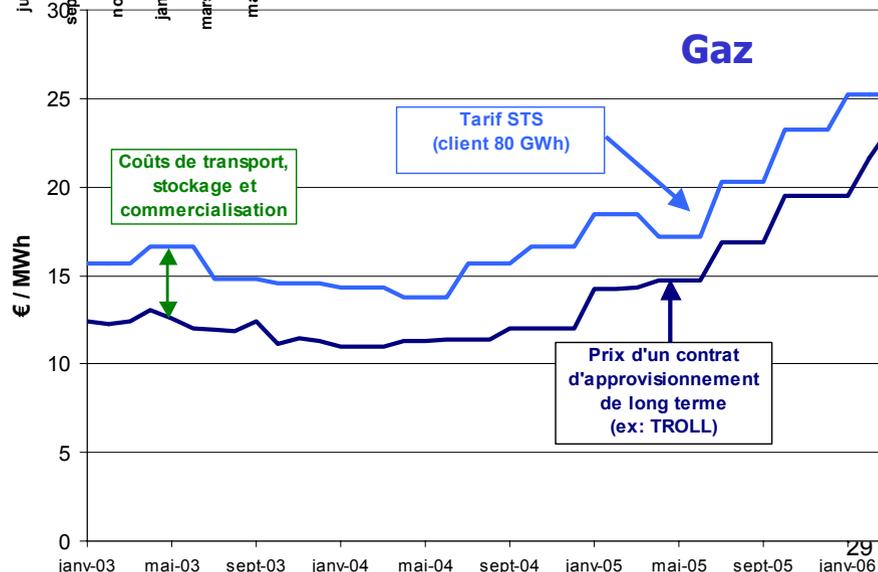
⇒ Les tarifs réglementés et les prix de marché de gros suivent des trajectoires différentes.

⇒ Les prix de détail basés sur les prix de marché de gros sont très supérieurs aux tarifs réglementés.

Source: Pownertex - CRE

⇒ Les évolutions des tarifs réglementés suivent celles des prix des contrats de long terme.

⇒ Les fournisseurs alternatifs s'approvisionnant à long terme peuvent concurrencer les tarifs réglementés.



Conférence de presse CRE – 5 juillet 2006

Source : Heren - CRE

Le problème spécifique des tarifs jaunes et verts pour les entreprises

- La loi du 10 février 2000 prévoit que les tarifs réglementés de vente doivent couvrir :
 - les coûts d'acheminement
 - les coûts de fourniture
- La part production des tarifs jaunes et verts (environ 30 €/MWh) ne permet pas de couvrir les coûts de production :
 - frein à l'investissement dans de nouvelles centrales de production
 - obstacles à l'arrivée de nouveaux entrants qui s'approvisionnent sur le marché de gros
- Ce n'est pas tant l'existence des tarifs, pendant une période de transition, qui pose problème mais le niveau particulièrement bas de certains d'entre eux.

3/ Préparation du 1er juillet 2007

La préparation des modalités pratiques de l'ouverture : une priorité pour la CRE (1/2)

La CRE a mis en place en mai 2005 des instances de concertation entre les différents acteurs concernés :

- le Groupe de Travail Électricité 2007 (GTE 2007)
- le Groupe de Travail Gaz 2007 (GTG 2007)

Ces groupes de travail rassemblent, comme pour l'ouverture des marchés aux clients non résidentiels :

- des représentants des clients professionnels
- des représentants des pouvoirs publics
- des installateurs
- des fournisseurs
- des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) et de transport (GRT)

Ils accueillent, en plus, les associations de consommateurs. Une instance dédiée a été mise en place :

- le Comité Consommateurs gaz et électricité

La préparation des modalités pratiques de l'ouverture : une priorité pour la CRE (2/2)

Les groupes de travail ont défini des modalités de fonctionnement simples et transparentes :

- le consommateur traite avec un seul interlocuteur, le fournisseur de son choix
- les règles sont les mêmes pour l'électricité et pour le gaz
- le changement de fournisseur s'effectue en 21 jours maximum

Ces groupes doivent encore définir les dispositions pratiques pour :

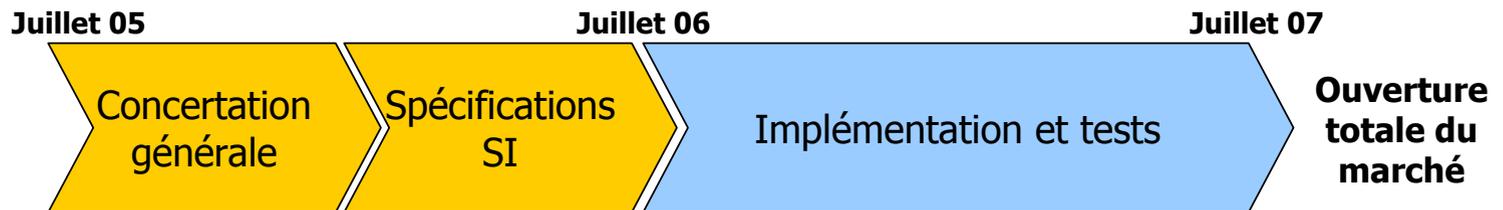
- assurer la protection des consommateurs démunis
- faire face aux situations de défaillance d'un fournisseur
- traiter les cas de clients sans fournisseur
- informer efficacement les consommateurs, préalablement à l'ouverture

☞ Le code de la consommation et la transposition à venir des dispositions des annexes A des directives européennes permettent d'assurer la protection des consommateurs :

- le fournisseur doit fournir au client une information pré-contractuelle claire et complète
- le changement de fournisseur est simple, gratuit et permet l'exercice du droit de rétractation ou de réflexion suivant le mode de vente concerné

Les systèmes d'information des GRD sont au cœur du bon fonctionnement des marchés résidentiels

- Compte-tenu du grand nombre de clients, l'ouverture du marché résidentiel nécessite des systèmes d'information robustes et complètement automatisés, en raison des volumes en jeu.
- Les GRD doivent mener à bien le développement de leurs systèmes d'information de façon à assurer le respect de l'échéance du 1er juillet 2007.
- Le calendrier général est le suivant :



- Une inquiétude : EDF sera-t-elle totalement prête pour le 1er juillet 2007 ? Un audit a été diligenté par la CRE.



Conclusions : 3 chantiers prioritaires pour la CRE

Conclusions : 3 chantiers prioritaires pour la CRE

- ➡ Achever la préparation de l'ouverture au 1er juillet 2007**
- ➡ Améliorer la surveillance et la transparence des marchés**
- ➡ Accompagner la réussite des initiatives régionales européennes**